



Développer le compostage individuel et le compostage partagé

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté de Communes du Pays de Lunel

480, Avenue des Abrivados
Cs 90229
www.paysdelunel.fr

CHARTIER

Christiane

Occitanie

christiane.chartier@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, PREVENTION DES DECHETS, BIODECHET, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La Communauté de Communes du Pays de Lunel développe le compostage individuel depuis 1999. Au 31 janvier 2013, 38 % des résidents en pavillonnaire sont dotés d'un composteur de jardin.

En 2014, notre collectivité met en place une TEOM incitative. Les bio déchets représentant 30 % des ordures ménagères résiduelles, les actions sur le compostage sont prioritaires pour aider les habitants à réduire rapidement et facilement leurs déchets. Sur les 20 000 habitations du Pays de Lunel, plus d'un quart sont des appartements. Si l'on considère que toutes les maisons n'ont pas de jardin, ce sont donc plus de 13 000 personnes qui n'ont pas la possibilité de composter.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Les biodéchets représentant 30 % des ordures ménagères résiduelles, **les actions sur le compostage restent prioritaires** pour aider les habitants à réduire rapidement et facilement leurs déchets, et **réduire leur TEOMI**, afin de :

- Satisfaire les nouvelles demandes de composteurs

Avec la TEOMI, des foyers non spontanément volontaires se trouvent désormais intéressés par le compostage domestique.

- **Elargir aux autres types d'habitat avec d'autres solutions**

Sur les 20 000 habitations de la CCPL, **plus d'un quart sont des appartements**. Si l'on considère que toutes les maisons n'ont pas de jardin, ce sont donc plus de 13 000 personnes qui ne peuvent composter qu'avec un site partagé (immeubles, cœur de villages) ou un lombricomposteur.

- **Répondre aux demandes des professionnels producteurs de biodéchets**

Elle **émane spontanément de quelques professionnels** concernés par la RS et l'obligation de tri des biodéchets.

Objectifs quantitatifs :

Promouvoir le compostage individuel

- 1000 composteurs
- 50 lombricomposteurs

Promouvoir le compostage partagé

- 2 sites de compostage en pied d'immeuble
- 2 sites de compostage en coeur de village

A cela s'ajoute le recrutement d'un guide-composteur, chargé également du suivi des foyers et des sites de compostage

Résultats quantitatifs:

Bilan au 31 décembre 2015 :

Compostage individuel

- 2096 composteurs distribués
- 47 foyers équipés d'un lombricomposteur (15 en attente)

Compostage partagé

- 4 sites en pied d'immeuble (2 en attente dont 1 réalisé en juin 2016)
- 2 sites en cœur de village (3 en attente tous réalisés en juin 2016)

Compostage en établissement

- 4 campings et 1 résidence de tourisme équipés
- 14 entreprises et établissements publics équipés

Résultats qualitatifs :

Un guide composteur a été recruté au 1er janvier 2014. En plus de l'installation du matériel, il est également chargé du suivi des foyers et des sites de compostage partagé.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

- Sensibilisation, initiation des projets

Un **maître composteur** a été recruté afin de mettre en place une **communication de proximité**.

Les grandes campagnes de communication écrites (affiches, flyers...) ont été remplacées par des **animations** (maître composteur et animateur PLP) en déchèteries, marché, marché aux fleurs, présentant les composteurs, le compostage et le lombricompostage. Cela a permis de toucher un autre public et notamment d'intéresser des personnes habitant en immeuble.

Pour les **villages**, **l'initiative est venue d'une habitante** qui a contacté son maire lequel a sollicité la CCPL. Un deuxième village a suivi et deux autres sont en projet.

Ce sont **les entreprises elles-mêmes** (campings, maisons de retraite, restaurants...) visitées dans le cadre d'une action « établissements éco-exemplaires » qui ont sollicité la CCPL pour mettre en place un composteur en vue de réduire leur redevance spéciale (ou passer sous son seuil).

- Mise en œuvre :

Le **maître composteur forme et accompagne** les usagers des sites de compostage partagé et en entreprise pendant au moins un cycle complet (1 Visite/semaine le premier mois, 2 visites au 2^{ième} mois, 1 au 3^{ième} mois, ensuite en fonction des besoins (apport de broyat, évènement climatique particulier), ou visite aléatoire.

Il suit également le compostage domestique avec mise en place d'un nouveau système de suivi : envoi d'un questionnaire en ligne avec passage du maître composteur si nécessaire.

L'objectif d'améliorer les pratiques et d'éviter les abandons.

- Développement :

L'opération se poursuit selon la même organisation. **L'objectif est de faire progresser encore la pratique du compostage domestique et de multiplier les sites de compostage partagé.** Des objectifs vont être définis pour le compostage en établissements, non prévu au départ.

Planning:

A partir de l'été 2013 : communication auprès du grand public sur les projets autour du compostage

Automne 2013 : contacts avec les premiers immeubles et villages intéressés par des sites de compostage collectif

Janvier 2014 : recrutement d'un guide-composteur

Février 2014 : achat du matériel

Mars 2014 : distribution des premiers lombricomposteurs

Printemps 2014 : installation des sites en pied d'immeuble, en entreprises...

Année principale de réalisation:

2013

Moyens humains :

Guide composteur : 1 ETP

Animateur du programme de prévention des déchets : 0,15 ETP

Moyens financiers :

Matériel : 58 500 €

Communication : 2500 €

Moyens techniques :

Matériel :

- Composteurs
- Lombricomposteurs
- Composteurs collectifs bois et plastique
- Divers (petit matériel : grillage, cadenas...)

Communication :

- Consignes simplifiées pour compostage partagé
- Signalétique des sites
- Signalétique sur composteur
- Charte d'engagement

Partenaires mobilisés :

Les professionnels du territoire

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Le recrutement du maître composteur a permis de passer du seul compostage individuel au compostage partagé en immeuble et en entreprise, qui requiert un soutien et un suivi plus important. Il a également permis de mieux répondre à la demande importante de composteurs provoquée par la mise en place de la TEOMI.

Cette opération est facilement reproductible.

La communication réalisée ne changera pas et pourra être réutilisée pour tous les nouveaux sites qui seront installés ultérieurement).

Recommandations éventuelles:

Mener plusieurs opérations sur le compostage en même temps afin de toucher le plus grand nombre et leur laisser la possibilité de composter leurs déchets donc de réduire leur TEOM incitative.

Vérifier que les référents des sites de compostage partagé soient motivés

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.

